



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 40
**CREATION D'UNE NOUVELLE DIRECTION DEDIEE A L'INNOVATION
PUBLIQUE, LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES**

Répondre à trois enjeux principaux : l'impératif écologique, l'attente démocratique et l'exigence sociale.

La Ville de Clermont-Ferrand prend acte des grandes évolutions structurelles des territoires, particulièrement celle de l'intégration métropolitaine et de la nécessité de répondre aux 3 enjeux principaux qui traversent nos sociétés contemporaines : l'impératif écologique, l'attente démocratique, l'exigence sociale. Ces trois enjeux obligent les acteurs publics, et plus globalement tous les habitants et acteurs du territoire, à penser et agir dans de nouveaux cadres, à formuler de nouveaux imaginaires pour l'action publique.

Dans ce sens, la Ville de Clermont-Ferrand entend impulser une dynamique de transformation dans la conception, la conduite et l'évaluation des politiques publiques communales et adapter son organisation administrative en conséquence. Pour ce faire, une nouvelle direction est créée, en charge de l'innovation publique, de la participation citoyenne et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette nouvelle organisation est transversale à toutes les politiques publiques, tout en relevant plus particulièrement des délégations à l'Innovation démocratique et à l'Évaluation des politiques publiques.

Pour répondre à ces impératifs écologiques, démocratiques, sociaux, l'imagination collective est une ressource déterminante.

Nos sociétés contemporaines et nos gouvernances traversent une crise des imaginaires, dans le sens où elles ne parviennent pas suffisamment à penser et agir dans de nouveaux cadres à même de répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle.

Cette nouvelle organisation voulue par l'Administration répond à cette intuition : pour trouver des solutions concrètes et locales aux problèmes contemporains qui traversent le territoire, il faut stimuler l'imagination collective d'une très grande diversité de parties-prenantes, et prioritairement les agent.e.s et les cadres de la Collectivité.

Cette imagination collective se trouve dans notre capacité à penser « à côté » des logiques habituelles au fil de l'eau, (ré)inventer de nouvelles formes d'action publique et à mobiliser les agent.e.s, les élu.e.s, les habitant.e.s, les associations, les usagers, les entreprises, les autres collectivités mais aussi les opposants, les isolés, les nouveaux-venus, ... bref, la capacité à mobiliser toute une communauté locale dans une approche stimulante et positive des transitions (culturelles, écologiques, démocratiques, sociales, ...).

L'implication des parties-prenantes est d'autant plus nécessaire que la réponse aux trois impératifs cités plus haut nécessite une transformation des comportements (des agent.e.s, des cadres, des élu.e.s, des habitant.e.s...) et une redistribution du pouvoir de décision. Les politiques publiques, même les aménagements urbains, ne peuvent plus se concevoir dans un simple dialogue entre des techniciens-experts et les élu.e.s. Il faut maintenant associer à toutes les étapes les bénéficiaires,

les personnes qui doivent demain faire les nouveaux usages de la ville, si l'on veut s'assurer de la bonne efficacité des politiques conduites.

La participation citoyenne n'a donc pas pour seul objectif de combler un vide de confiance entre citoyen.ne.s et institutions. Elle a aussi une visée d'Éducation populaire et de transformation des usages.

La Direction de l'Innovation et de la Participation, un outil pour conduire la transformation de l'action publique locale en stimulant l'imaginaire collectif.

La Direction de l'Innovation et de la Participation a pour vocation la transformation de l'action publique locale en stimulant l'imaginaire collectif de deux cibles principales : l'interne de la Collectivité (les agent.e.s, les cadres, les élu.e.s) et l'externe (les habitant.e.s, les acteurs, les partenaires, ...).

Elle a 7 principes d'action¹ :

- la primauté de l'utilisateur : partir des besoins et des usages observés ou exprimés sur le terrain
- l'ouverture : décloisonner les structures et les méthodes
- la coproduction : associer les parties prenantes autour de solutions concrètes
- l'action : s'inscrire dans la logique du « faire »
- l'agilité : tester rapidement sur le terrain
- l'expérimentation : sécuriser le droit à l'erreur grâce à des méthodes
- l'impact : obtenir des changements concrets, pour le plus grand nombre.

Elle intervient selon deux logiques principales :

- en conduisant des projets et dispositifs en propres, qui font « système » (par exemple, le Budget participatif, le Projet d'administration, le Budget carbone...), - en étant en appui de démarches d'innovation ou de participation portées par d'autres directions, afin de développer « l'ambiance » de participation et d'innovation au sein de la Collectivité et sur le territoire.

(¹ extraits du Manifeste « L'innovation publique : concevoir autrement les politiques publiques ». Futurs Publics).

Les projets prioritaires de la Direction

Lancer la démarche d'élaboration du Projet d'administration ; un projet de résilience organisé autour de deux enjeux principaux : la transition écologique et la Capitale européenne de la Culture. La dimension « innovation » sera particulièrement recherchée dans la démarche d'élaboration du Projet d'Administration ainsi que la participation citoyenne et des élu.e.s.

Réaliser la cartographie des innovations en cours ou souhaitées au sein des différentes directions. Accompagner une première démarche en privilégiant celle qui impliquera la plus grande diversité d'agent.e.s (catégorie d'emploi, genre, positionnement hiérarchique, etc.) et qui aura potentiellement l'impact le plus positif afin d'en faire un marqueur d'innovation au sein de la Collectivité.

Piloter la démarche d'élaboration du Budget carbone, avec la DDDE, la DFCG et la DPB prioritairement : un état des lieux à partir du Compte Administratif 2020, un Budget carbone en version « beta » pour 2022, avec une « certification citoyenne », et version complète en 2023.

Un partenariat à structurer avec I4C et la 27eme Région.

Expérimenter une première action d'animation de la communauté des innovateurs (les équipiers) : un événement, ou une série d'ateliers, en lien avec le service formation, suscitant la convivialité, la créativité et amenant les participants à évoluer dans leur posture professionnelles et leur rapport à la Collectivité

Mettre en œuvre la deuxième édition du Budget participatif, comme outil principal de la participation des clermontois.e.s et de renouvellement des publics. Conduire son évaluation « in itinere » et préparer les ajustements éventuels à prévoir pour la troisième édition.

Mettre en œuvre les Assises de la démocratie locale : une démarche de convention citoyenne dont le mandat reste à définir mais qui devra aboutir à minima à l'élaboration d'une charte de la démocratie locale, définissant les différentes instances et démarches à venir en matière de participation.

Lancer les premiers dispositifs participatifs de proximité : définition du rôle des Adjoint.e.s de quartier, Fonds de participation des habitants élargi à toute la ville, lancement d'un Conseil de quartier en mode « test ».

Les projets à préparer pour une mise en œuvre à moyen terme

Créer un système d'évaluation sur la base du Projet d'administration, qui articule les Rapports existants et qui fera le focus sur l'état d'avancement des engagements de campagne

A la suite des Assises, mettre en place le droit d'interpellation

A la suite des Assises, créer un Conseil des habitant.e.s obligatoirement consulté sur toutes les démarches d'évaluation et en charge d'émettre un avis indépendant sur le Rapport de mandat

A la suite des Assises, déployer l'ensemble des dispositifs participatifs de proximité : Conseils de quartier, Adjoints de quartier, Label "Maison de la citoyenneté", Fonds de participation des habitants ...

A la suite des Assises, créer les nouvelles instances citoyennes dédiées à la jeunesse (Conseil Municipal d'enfants et Conseil des jeunes) et poursuivre les journées "Jeunesse et Parcours citoyens"

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette information

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 MAI 2021**

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Charles-André DU

The image shows a blue ink signature of Charles-André DU over a circular official seal. The seal features the coat of arms of Clermont-Ferrand and the Latin motto "ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA". The text "CLERMONT-FERRAND" is written around the top edge of the seal.